



الوكالة الإفريقية للسور الأخضر الكبير

BP. 5059 Nouakchott – Mauritanie Tel : (00222) 45 25 56 88 Web site: www : grandemurailleverte.org

LE CONSEIL DES MINISTRES

REGLEMENT N° 2018/001/CM/APGMV/NKTT

PORTANT ADOPTION DU RAPPORT DE LA SIXIEME SESSION ORDINAIRE DU
CONSEIL DES MINISTRES DE L'AGENCE PANAFRICAINNE DE LA GRANDE
MURAILLE VERTE (APGMV).

Le Conseil des Ministres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, réuni en sa sixième (6^{ème}) Session ordinaire le 30 juin 2018 à Nouakchott, République Islamique de Mauritanie.

- VU la Convention portant création de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, signée le 17 juin 2010 à N'Djamena, République du Tchad par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres.
- Vu le Rapport du Comité Technique des Experts réuni les 28 et 29 juin 2018 à Nouakchott République Islamique de Mauritanie,
- VU le Rapport final de la sixième (6^{ème}) Session ordinaire du Conseil des Ministres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte tenue le 30 juin 2018 à Nouakchott, République Islamique de Mauritanie.

ADOpte LE PRESENT REGLEMENT DONT LA TENEUR EST AINSI QUE SUIT :

Article unique : le Rapport final de la sixième (6^{ème}) Session ordinaire du Conseil des Ministres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte tenue le 30 juin 2018 à Nouakchott, République Islamique de Mauritanie est examiné et adopté.

Nouakchott, le 30 Juin 2018

Pour le Conseil des Ministres,
SE. Monsieur Amedi CAMARA, Ministre de l'Environnement
et du Développement Durable de Mauritanie
Président du Conseil des Ministres





الوكالة الإفريقية للسور الأخضر الكبير

BP. 5059 Nouakchott – Mauritanie Tel : (00222) 45 25 56 88 Web site: grandemurailleverte.org

LE CONSEIL DES MINISTRES

REGLEMENT N° 2018/002/CM/APGMV/NKTT

PORTANT RENOUELEMENT DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES DE L'APGMV.

Le Conseil des Ministres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, réuni en sa sixième (6^{ème}) Session ordinaire le 30 juin 2018 à Nouakchott, République Islamique de Mauritanie.

- VU la Convention portant création de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, signée le 17 juin 2010 à N'Djamena, République du Tchad par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres.
- Vu le Règlement Intérieur de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, notamment son article 40,
- Vu les avis de la Consultation à domicile des ministres par le Président en Exercice, portant sur le renouvellement du mandat du CAC du Cabinet BA Samba DIOM,

SE REFERANT au Rapport final de la sixième (6^{ème}) Session ordinaire du Conseil des Ministres tenue le 30 juin 2018 à Nouakchott en République Islamique de Mauritanie.

ADOpte LE PRESENT REGLEMENT DONT LA TENEUR EST AINSI QUE SUIT :

Article premier : Le Conseil des Ministres renouvelle le mandat de Commissaire aux Comptes du Cabinet BA Samba DIOM pour les exercices 2017 et 2018,

Article 2 : Le Conseil des Ministres autorise le Secrétaire exécutif à signer le contrat avec le Cabinet BA Samba DIOM dans les mêmes conditions que le précédent contrat.

Nouakchott, le 30 Juin 2018

Pour le Conseil des Ministres,
SE. Monsieur Amedi CAMARA, Ministre de l'Environnement
et du Développement Durable de Mauritanie
Président du Conseil des Ministres





الوكالة الإفريقية للسور الأخضر الكبير

BP. 5059 Nouakchott – Mauritanie Tel : (00222) 45 25 56 88 Web site: grandemurailleverte.org

LE CONSEIL DES MINISTRES

REGLEMENT N° 2018/003/CM/APGMV/NKTT

REGLEMENT N° 2018/003/CM/APGMV/NKTT, PORTANT APPROBATION DES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2016

Le Conseil des Ministres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, réuni en sa sixième (6^{ème}) Session ordinaire le 30 juin 2018 à Nouakchott, République Islamique de Mauritanie.

VU la Convention portant création de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, signée le 17 juin 2010 à N'Djamena, République du Tchad par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres,

SE REFERANT au Rapport final de la sixième (6^{ème}) Session ordinaire du Conseil des Ministres tenue le 30 juin 2018 à Nouakchott en République Islamique de Mauritanie,

APRES AVOIR ENTENDU les Rapports d'audit du Commissaire aux Comptes sur les Etats financiers de l'exercice 2016 de l'APGMV,

ADOpte LE PRESENT REGLEMENT DONT LA TENEUR EST AINSI QUE SUIT :

Article premier : Le Conseil des Ministres approuve les Etats financiers de l'Exercice 2016 de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte,

Article 2 : Le Conseil des Ministres donne quitus au Secrétaire Exécutif pour sa gestion 2016.

Nouakchott, le 30 Juin 2018

Pour le Conseil des Ministres,
SE. Monsieur Amedi CAMARA, Ministre de l'Environnement
et du Développement Durable de Mauritanie
Président du Conseil des Ministres



الوكالة الإفريقية للسور الأخضر الكبير

BP. 5059 Nouakchott – Mauritanie Tel : (00222) 45 25 56 88 Web site: grandemurailleverte.org

LE CONSEIL DES MINISTRES

REGLEMENT N° 2018/004/CM/APGMV/NKTT

REGLEMENT N° 2018/004/CM/APGMV/NKTT PORTANT APPROBATION DES ETATS FINANCIERS ET DU RAPPORT D'ACTIVITES DE L'EXERCICE 2017

Le Conseil des Ministres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, réuni en sa sixième (6^{ème}) Session ordinaire le 30 juin 2018 à Nouakchott, République Islamique de Mauritanie.

VU la Convention portant création de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, signée le 17 juin 2010 à N'Djamena, République du Tchad par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres,

SE REFERANT au Rapport final de la sixième (6^{ème}) Session ordinaire du Conseil des Ministres tenue le 30 juin 2018 à Nouakchott en République Islamique de Mauritanie,

APRES AVOIR ENTENDU les Rapports d'audit du Commissaire aux Comptes sur les Etats financiers de l'exercice 2017 de l'APGMV,

ADOpte LE PRESENT REGLEMENT DONT LA TENEUR EST AINSI QUE SUIT :

Article premier : Le Conseil des Ministres approuve les Etats financiers de l'Exercice 2017 de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte,

Article 2 : Le Conseil des Ministres donne quitus au Secrétaire Exécutif pour sa gestion 2017.

Nouakchott, le 30 Juin 2018

Pour le Conseil des Ministres,
SE. Monsieur Amedi CAMARA, Ministre de l'Environnement
et du Développement Durable de Mauritanie
Président du Conseil des Ministres





الوكالة الإفريقية للسور الأخضر الكبير

BP. 5059 Nouakchott – Mauritanie Tel : (00222) 45 25 56 88 Web site: grandemurailleverte.org

LE CONSEIL DES MINISTRES

REGLEMENT N° 2018/005/CM/APGMV/NKTT

REGLEMENT N°2018/005/CM/APGMV/NKTT PORTANT ADOPTION DU BUDGET 2018 ET DU PROGRAMME D'ACTIVITES TECHNIQUE 2018 DU SECRETARIAT EXECUTIF DE L'APGMV ;

Le Conseil des Ministres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, réuni en sa sixième (6^{ème}) Session ordinaire le 30 juin 2018 à Nouakchott, République Islamique de Mauritanie.

VU la Convention portant création de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, signée le 17 juin 2010 à N'Djamena, République du Tchad par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres.

SE REFERANT au Rapport final de la sixième (6^{ème}) Session ordinaire du Conseil des Ministres tenue le 30 juin 2018 à Nouakchott en République Islamique de Mauritanie.

ADOpte LE PRESENT REGLEMENT DONT LA TENEUR EST AINSI QUE SUIT :

Article unique : Le Conseil des Ministres adopte le Projet de budget 2018 et le Programme d'Activités Technique 2018 et engage le Secrétaire Exécutif à veiller à son exécution correcte.

Nouakchott, le 30 Juin 2018

Pour le Conseil des Ministres,
SE. Monsieur Amedi CAMARA, Ministre de l'Environnement
et du Développement Durable de Mauritanie
Président du Conseil des Ministres





الوكالة الإفريقية للسور الأخضر الكبير

BP. 5059 Nouakchott – Mauritanie Tel : (00222) 45 25 56 88 Web site: grandemurailleverte.org

LE CONSEIL DES MINISTRES

REGLEMENT N° 2018/006/CM/APGMV/NKTT

PORTANT ADOPTION DU PROJET DE FEUILLE DE ROUTE 2018-2020 DU SECRETARIAT EXECUTIF DE L'AGENCE PANAFRICAINNE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE (APGMV).

Le Conseil des Ministres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, réuni en sa sixième (6^{ème}) Session ordinaire le 30 juin 2018 à Nouakchott, République Islamique de Mauritanie.

VU la Convention portant création de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, signée le 17 juin 2010 à N'Djamena, République du Tchad par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres.

SE REFERANT au Rapport final de la sixième (6^{ème}) Session ordinaire du Conseil des Ministres tenue le 30 juin 2018 à Nouakchott en République Islamique de Mauritanie.

TENANT COMPTE de l'état de mise en œuvre de la Feuille de Route 2015-2017 du Secrétariat exécutif et du cadre de cohérence de la Stratégie 2016-2020 de mise en œuvre de l'Initiative adoptée par Règlement 2016/005/CM/APGMV/DKR du 14 juin 2016,

ADOpte LE PRESENT REGLEMENT DONT LA TENEUR EST AINSI QUE SUIT :

Article unique : le Conseil des Ministres a examiné le Projet de Feuille de Route 2018-2020 du Secrétariat Exécutif et le soumet à la Haute attention des Chefs d'Etat et de Gouvernement pour approbation.

Nouakchott, le 30 Juin 2018

Pour le Conseil des ministres,
SE. Monsieur Amedi CAMARA, Ministre de l'Environnement
et du Développement Durable de Mauritanie
Président du Conseil des Ministres





الوكالة الإفريقية للسور الأخضر الكبير

BP. 5059 Nouakchott – Mauritanie Tel : (00222) 45 25 56 88 Web site: grandemurailleverte.org

LE CONSEIL DES MINISTRES

REGLEMENT N° 2018/007/CM/APGMV/NKTT

PORTANT ADOPTION DES OUTILS DE GESTION ET DE COMMUNICATION DE L'AGENCE PANAFRICAINNE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE (APGMV).

Le Conseil des Ministres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, réuni en sa sixième (6^{ème}) Session ordinaire le 30 juin 2018 à Nouakchott, République Islamique de Mauritanie,

VU la Convention portant création de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, signée le 17 juin 2010 à N'Djamena, République du Tchad par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres.

SE REFERANT au Rapport final de la sixième (6^{ème}) Session ordinaire du Conseil des Ministres tenue le 30 juin 2018 à Nouakchott en République Islamique de Mauritanie.

ADOpte LE PRESENT REGLEMENT DONT LA TENEUR EST AINSI QUE SUIT :

Article Premier : Le Conseil des Ministres adopte le Manuel révisé de procédures administratives, comptables et financières.

Article 2 : Le Conseil des Ministres adopte le Plan Stratégique de Communication (PsCom) 2018-2023.

Article 3 : Le Conseil des Ministres adopte la Charte d'éthique et de Gouvernance de l'Agence.

Article 4 : Le Conseil des Ministres adopte le Document cadre de Stratégie de Mobilisation des Ressources (SMR).

Article 5 : Le Conseil des Ministres instruit le Secrétaire Exécutif à veiller à la mise en œuvre des outils de gestion et de communication adoptés aux articles 1, 2, 3 et 4 du présent règlement.

Nouakchott, le 30 Juin 2018

Pour le Conseil des Ministres,
SE. Monsieur Amedi CAMARA, Ministre de l'Environnement
et du Développement Durable de Mauritanie
Président du Conseil des Ministres





الوكالة الإفريقية للسور الأخضر الكبير

BP. 5059 Nouakchott – Mauritanie Tel : (00222) 45 25 56 88 Web site: grandemurailleverte.org

LE CONSEIL DES MINISTRES

REGLEMENT N° 2018/08/CM/APGMV/NKTT

PORTANT ORGANISATION DE LA SEPTIEME (7^{EME}) SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES

Le Conseil des Ministres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, réuni en sa sixième (6^{ème}) Session ordinaire le 30 juin 2018 à Nouakchott, République Islamique de Mauritanie.

VU la Convention portant création de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, signée le 17 juin 2010 à N'Djamena, République du Tchad par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres.

SE REFERANT au Rapport final de la sixième (6^{ème}) Session ordinaire du Conseil des Ministres tenue le 30 juin 2018 à Nouakchott en République Islamique de Mauritanie,

ADOpte LE PRESENT REGLEMENT DONT LA TENEUR EST AINSI QUE SUIT :

Article unique : Le Conseil des Ministres a retenu la République du Mali pour abriter et organiser la septième (7^{ème}) Session Ordinaire du Conseil des Ministres en collaboration avec le Secrétariat Exécutif en 2019 et au plus tard avant la fin du 1^{er} trimestre.

Nouakchott, le 30 Juin 2018

Pour le Conseil des ministres,
SE. Monsieur Amedi CAMARA, Ministre de l'Environnement
et du Développement Durable de Mauritanie
Président du Conseil des Ministres





الوكالة الإفريقية للسور الأخضر الكبير

BP. 5059 Nouakchott – Mauritanie Tel : (00222) 45 25 56 88 Web site: grandemurailleverte.org

LE CONSEIL DES MINISTRES

REGLEMENT N° 2018/09/CM/APGMV/NKTT

REGLEMENT N°2018/009/CM/APGMV/NKTT PORTANT PROPOSITION DE LA NOMINATION D'UN NOUVEAU SECRETAIRE EXECUTIF DE L'APGMV

Le Conseil des Ministres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, réuni en sa sixième (6^{ème}) Session ordinaire le 30 juin 2018 à Nouakchott, République Islamique de Mauritanie.

VU la Convention portant création de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, signée le 17 juin 2010 à N'Djamena, République du Tchad par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres.

VU les dossiers de candidatures reçus au Secrétariat Exécutif de l'APGMV conformément aux conditions des Avis d'appels à Candidatures.

SE REFERANT au Rapport final de la sixième (6^{ème}) Session ordinaire du Conseil des Ministres tenue le 30 juin 2018 à Nouakchott en République Islamique de Mauritanie,

ADOpte LE PRESENT REGLEMENT DONT LA TENEUR EST AINSI QUE SUIT :

Article unique : Le Conseil des Ministres propose à la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, la nomination de Dr Brahim SAID en qualité de Secrétaire Exécutif de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte.

Nouakchott, le 30 Juin 2018

Pour le Conseil des Ministres,
SE. Monsieur Amedi CAMARA, Ministre de l'Environnement
et du Développement Durable de Mauritanie
Président du Conseil des Ministres





الوكالة الإفريقية للسور الأخضر الكبير

BP. 5059 Nouakchott – Mauritanie Tel : (00222) 45 25 56 88 Web site: grandemurailleverte.org

LE CONSEIL DES MINISTRES

REGLEMENT N° 2018/10/CM/APGMV/NKTT

PORTANT RECRUTEMENT AUX POSTES OUVERTS A L'AGENCE PANAFRICAINNE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE (APGMV).

Le Conseil des Ministres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, réuni en sa sixième (6^{ème}) Session ordinaire le 30 juin 2018 à Nouakchott, République Islamique de Mauritanie.

VU la Convention portant création de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, signée le 17 juin 2010 à N'Djamena, République du Tchad par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres.

SE REFERANT au Rapport final de la sixième (6^{ème}) Session ordinaire du Conseil des Ministres tenue le 30 juin 2018 à Nouakchott en République Islamique de Mauritanie,

ADOpte LE PRESENT REGLEMENT DONT LA TENEUR EST AINSI QUE SUIT :

Article Premier : Pour le poste de Chef du Service de la Comptabilité, des Finances et de Passation des Marchés, le Conseil des Ministres donne son avis de non-objection au Secrétaire Exécutif pour le recrutement du candidat classé premier suite à l'évaluation.

Article 2 : Pour le Poste de l'Auditeur Interne et de Contrôle de Gestion, le Conseil des Ministres donne son avis de non-objection au Secrétaire Exécutif pour le recrutement du candidat classé premier suite à l'évaluation.

Nouakchott, le 30 Juin 2018

Pour le Conseil des Ministres,
SE. Monsieur Amedi CAMARA, Ministre de l'Environnement
et du Développement Durable de Mauritanie
Président du Conseil des Ministres





الوكالة الإفريقية للسور الأخضر الكبير

BP. 5059 Nouakchott – Mauritanie Tel : (00222) 45 25 56 88 Web site: grandemurailleverte.org

LE CONSEIL DES MINISTRES

REGLEMENT N° 2018/011/CM/APGMV/NKTT

RELATIF A LA CONSTRUCTION DU SIEGE DE L'AGENCE PANAFRICAINNE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE A NOUAKCHOTT EN REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Le Conseil des Ministres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, réuni en sa sixième (6^{ème}) Session ordinaire le 30 juin 2018 à Nouakchott République Islamique de Mauritanie.

VU la Convention portant création de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, signée le 17 juin 2010 à N'Djamena, République du Tchad par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres.

SE REFERANT au Rapport final de la sixième (6^{ème}) Session ordinaire du Conseil des Ministres tenue le 30 juin 2018 à Nouakchott en République Islamique de Mauritanie,

ADOpte LE PRESENT REGLEMENT DONT LA TENEUR EST AINSI QUE SUIT :

Article premier : Le Conseil des Ministres félicite et remercie la République Islamique de Mauritanie d'avoir bien voulu octroyer à titre gracieux un terrain de 3050 m² destiné à la construction du siège de l'APGMV,

Article 2 : Le Conseil des Ministres donne mandat au Secrétariat Exécutif de l'Agence pour la réalisation des études de faisabilité technique, architecturale et financière, relatives au projet de construction du siège de l'APGMV.

Nouakchott, le 30 Juin 2018

Pour le Conseil des ministres,
SE. Monsieur Amedi CAMARA, Ministre de l'Environnement
et du Développement Durable de Mauritanie
Président du Conseil des Ministres

